UNITION RAPPORT GLOBAL 2013

PHILIPPINES



Aperçu

Faits marquants

- En appui au Gouvernement, l'opération du HCR aux Philippines a été élargie pour répondre à la situation d'urgence provoquée par le typhon Haiyan en novembre. L'Organisation a dirigé, conjointement avec le Gouvernement, le module de la protection dans la capitale Manille et dans six sites de terrain, pour coordonner et prêter des services de protection et promouvoir les droits des déplacés internes. De plus, sur les instances du Coordonnateur des secours d'urgence et dans le cadre des activités d'intervention humanitaire interinstitutions, le HCR a livré des tentes, des lampes solaires, des couvertures et d'autres articles de secours à plus de 370 000 des victimes les plus vulnérables du typhon Haiyan.
- Les déplacés internes ont pu avoir accès à la protection et à des services essentiels assurés par le Gouvernement philippin par le biais du projet d'enregistrement gratuit des naissances soutenu par le HCR à Mindanao, ce qui a permis d'enregistrer pour la première fois plus de 120 000 personnes.

- De concert avec les autorités de la Région autonome du Mindanao musulman (RAMM), le Haut Commissariat a aidé à créer une équipe interdépartementale d'intervention rapide pour répondre aux crises humanitaires, ce qui a bénéficié à plus de 20 000 individus.
- Les réfugiés et les apatrides ont pu avoir accès gratuitement à l'aide juridique avec la signature d'un mémorandum d'accord entre le HCR et le Bureau du Procureur général.
- Le Gouvernement philippin a garanti un environnement de protection favorable aux réfugiés et apatrides. Des systèmes nationaux

opérants pour l'enregistrement et les procédures de détermination du statut de réfugié et d'apatride étaient en place et les requérants pouvaient se voir délivrer des permis de travail temporaires. Un mécanisme de transit d'urgence fonctionnait pour les réfugiés à risque dans l'impossibilité de rester dans leur premier pays d'asile et qui avaient été évacués temporairement vers les Philippines.

 En janvier, l'Assemblée législative régionale de la RAMM a adopté une loi prévoyant l'enregistrement gratuit des naissances dans la région. En février, le Congrès philippin a approuvé une législation complète protégeant les droits des déplacés internes et qui incorpore les *Principes directeurs relatifs* au déplacement de personnes à *l'intérieur de leur propre pays* dans le cadre juridique national. Si l'examen du projet de loi a été arrêté en mai 2013, il a depuis repris et le typhon Haiyan a créé une nouvelle impulsion pour une éventuelle adoption du texte en 2014.

Présence du HCR 2013	
Nombre de bureaux	8
Total personnel	67
Effectif international	5
Effectif national	31
Autres	31

Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2013, le HCR s'est particulièrement inquiété du sort des déplacés internes. En décembre, plus de 115 000 déplacés internes avaient été déracinés à Mindanao, principalement par la catastrophe naturelle et le conflit armé entre le Gouvernement et des acteurs non étatiques, mais aussi en raison de querelles familiales et d'actes criminels. Par ailleurs, le nombre

de réfugiés en milieu urbain dans le pays a augmenté légèrement de 141 en 2012 à 180 en 2013. Ils étaient originaires en majorité d'Iraq et de la République islamique d'Iran, le reste venant d'Afrique et d'autres pays d'Asie. En 2013, un recensement des ménages a répertorié quelque 6 000 personnes risquant l'apatridie au Mindanao méridional.

Type de population	Origine	Total	Nb personnes assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Pays divers	180	40	20	9
Demandeurs d'asile	Pays divers	80	-	16	-
Déplacés internes*	Philippines	117 400	117 400	-	-
Apatrides	Apatrides	6 000	-	50	-
Déplacés de retour, y compris apparentés déplacés	Philippines	211 600	111 800	-	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	70	-	24	-
	Total	335 330	229 240		

^{*} Ce chiffre concerne les déplacés internes déracinés par le conflit à Mindanao. En outre, en décembre 2013, plus de 4 millions de personnes restaient déplacées en raison du typhon Haiyan.

| Résultats en 2013 |

Réalisations et impact

Le tableau suivant contient des exemples d'objectifs et de cibles prévus pour les interventions dans le cadre du programme du HCR dans cette opération en 2013. De brefs commentaires sur les résultats de fin d'année

et l'impact sur les personnes relevant de la compétence du HCR sont indiqués, notamment les raisons pour lesquelles les cibles n'ont pu être atteintes dans certains cas.

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultat fin 2013
BESOINS DE BASE ET SERVICES ESSENTIELS			

La population dispose de suffisamment d'articles ménagers de base

Résultats/impact : le HCR a distribué des articles de secours de base aux déplacés internes à Mindanao et aux personnes touchées par le typhon Haiyan, en se concentrant sur les individus qui présentaient des vulnérabilités spécifiques et/ou qui vivaient dans des sites isolés. La plupart ont reçu des articles de secours essentiels (par exemple des lampes solaires, des bâches en plastique, des couvertures, des ustensiles de cuisine, des jerrycans, des nattes de couchage et des trousses hygiéniques) qui répondaient à leurs besoins humanitaires immédiats et visaient à prévenir l'exacerbation de leur vulnérabilité et des risques pour la protection.

Écarts : en raison de restrictions budgétaires, l'assistance du HCR à Mindanao a été limitée aux plus vulnérables au sein de certaines communautés, en dépit de besoins plus larges dans plusieurs sites éloignés. Parallèlement, le Haut Commissariat a affermi ses activités d'appui au renforcement des capacités et de plaidoyer pour les institutions gouvernementales, afin que les besoins essentiels des déplacés internes puissent progressivement être couverts par des programmes nationaux.

Nombre d'individus recevant un soutien	Déplacés internes à Mindanao	15 873	7 834
	Personnes touchées par le typhon Haiyan	300 000	370 000

Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus

Résultats/impact : en coopération avec le module des abris, le HCR a fourni des abris d'urgence aux communautés/familles les plus vulnérables touchées par le typhon Haiyan. L'assistance a amélioré la sécurité physique des familles déplacées et les a protégées d'autres manières, par exemple en offrant un espace pour l'éducation des enfants et en améliorant les conditions des centres d'évacuation. Des hébergements d'urgence ont aussi été mis à la disposition des prestataires des services publics afin de les aider à reprendre leur travail en rapport avec la réponse à la catastrophe.

Écarts: pendant les deux premiers mois de l'intervention d'urgence, 7 735 tentes ont été distribuées. La distribution des 2 665 tentes restantes se poursuivra pendant le premier trimestre 2014.

Activités en 2013	Personnes relevant de la compétence du HCR	Cible globale en 2013	Résultat fin 2013
Nombre d'abris d'urgence distribués	Personnes touchées par le typhon Haiyan	10 000	7 735

Les services pour les personnes avec des besoins spécifiques sont renforcés

Résultats/impact : le HCR a assuré des services juridiques et sociaux, a distribué des allocations de subsistance, des subventions en espèces, une aide matérielle et un soutien psychologique et social aux réfugiés les plus vulnérables aux Philippines.

Écarts : parmi les personnes relevant de la compétence du HCR, l'évaluation a déterminé que quelque 22 familles/121 individus vulnérables avaient besoin d'une assistance de base. Le HCR leur a fourni un appui sous la forme d'une allocation de subsistance, d'une aide médicale et d'indemnités de déplacement local.

Nombre de familles avec des besoins spécifiques recevant un soutien	Réfugiés et demandeurs d'asile	50	22
Nombre de personnes avec des besoins spécifiques recevant des allocations en espèces	Réfugiés et demandeurs d'asile	150	121

PROCESSUS DE PROTECTION ET DOCUMENTS ADÉQUATS

Enregistrement des faits d'état civil et délivrance de documents d'état civil renforcés

Résultats/impact : avec l'assistance technique et matérielle du HCR, le Gouvernement a réalisé un projet d'enregistrement mobile gratuit dont le but était de veiller à ce que les personnes déplacées dans des zones isolées reçoivent un certificat de naissance et d'autres formes de documents d'état civil qui avaient été perdus ou non obtenus en raison de leur déplacement de longue date. Ces documents étaient des outils clés de protection pour les déplacés internes et leur permettaient d'avoir accès aux services nationaux essentiels tels que les régimes de protection sociale, l'éducation et les offres d'emploi.

Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR ayant	Déplacés internes à	21 000	28 136
reçu une documentation individuelle les protégeant	Mindanao		

ENVIRONNEMENT DE PROTECTION FAVORABLE

Les institutions et les pratiques administratives sont créées et renforcées

Résultats/impact : pour consolider l'aptitude des institutions nationales à traiter et prévenir les déplacements internes, le HCR a prodigué un soutien technique et matériel aux autorités et aux ONG partenaires, ainsi qu'une formation, notamment sur le suivi de la protection, le droit international humanitaire et relatif aux droits de l'homme et *les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*.

Nombre de collaborateurs d'autorités locales, d'ONG	Déplacés internes à	3 300	3 700
nationales et d'autres institutions formés	Mindanao		

DIRECTION, COORDINATION ET PARTENARIATS

La coordination et les partenariats sont renforcés

Résultats/impact : avec le Gouvernement, le HCR a codirigé le module de la protection à Manille et dans six sites sur le terrain touchés par le typhon Haiyan. Il a supervisé les interventions et coordonné la prestation de la protection par plusieurs institutions. Avec ses institutions humanitaires partenaires, le HCR a mené des évaluations de la protection, un suivi et des activités de plaidoyer, tout en assurant une formation et un soutien au renforcement des capacités des fonctionnaires compétents. Il a aussi encouragé la protection dans le cadre de l'ensemble de l'intervention humanitaire et des efforts de reconstruction. Une coordination opérante a été assurée, ce qui a contribué à des interventions et des prestations pertinentes en termes de protection.

Mesure dans laquelle la coopération entre partenaires a été	Personnes touchées	100%	100%
efficace	par le typhon Haiyan		

SÉCURITÉ FACE À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

Protection renforcée contre les effets d'un conflit armé

Résultats/impact : pour protéger les communautés déplacées vulnérables ou les personnes risquant d'être déplacées, le HCR et ses partenaires ont maintenu leur présence et entrepris des missions de surveillance avec les partenaires nationaux. Ces mesures ont aidé à garantir un suivi et des orientations appropriées pour traiter les problèmes identifiés. Le Haut Commissariat a également aidé le Gouvernement de la RAMM à fortifier les activités de prévention et de traitement des déplacements à l'intérieur du pays, tout en faisant campagne pour les droits des déplacés internes.

Écarts : les limitations budgétaires ont circonscrit le nombre de missions et les zones couvertes, ce qui a empêché le HCR d'atteindre certains déplacés internes ou populations à risque.

Nombre de missions de surveillance réalisées et enregistrées	Déplacés internes à	264	201
	Mindanao		

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commission des droits de l'homme, Commission régionale des droits de l'homme, Département de l'intérieur et autorités locales (Davao del Sur), Département de la justice, Département de la protection sociale et du développement, Région autonome du Mindanao musulman

ONG:

Ateneo Human Rights Center, Community and Family Services International, Philippine Association of Sea-based Workers for Savings, Loans, and Initiatives - (PASALI), Silangang Dapit sa Sidlakang Mindanao (sud-est du Mindanao), United Youth of the Philippines – Women

Autres :

Bangsamoro Development Agency

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux:

Bureau de l'immigration, Bureau du Procureur général, Commission des droits de l'homme, Commission régionale des droits de l'homme, Département de la justice, Département de la protection sociale et du développement, Département des affaires étrangères, Région autonome du Mindanao musulman

ONG:

Balay Rehabilitation Center, Community and Family Services International, PASALI, Philippines Foundation, Plan International, United Youth of the Philippines – Women

Autres:

Ateneo Human Rights Center, Bangsamoro Development Agency, BCAH, Faculté de droit de San Beda, FNUAP, HCDH, OIM, PAM, UNICEF

Évaluation des résultats

Tout au long de 2013, le HCR a participé à des activités qui ont renforcé le régime national d'asile. Il a organisé une formation pour les fonctionnaires de l'immigration, d'autres autorités compétentes et des juristes chargés de l'aide juridique publique dans plusieurs domaines, notamment les procédures opérationnelles standard pour le traitement des demandeurs d'asile. Le Haut Commissariat s'est également penché sur les questions de l'apatridie, en particulier avec un recensement des personnes risquant l'apatridie réalisé conjointement avec le Gouvernement, et il a préconisé une législation de protection des déplacés internes.

Les réfugiés, les apatrides et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR ont pu accéder à une aide juridique gratuite après la signature d'un mémorandum d'accord avec le Bureau du Procureur général. De surcroît, en coopération avec le Gouvernement et l'OIM, 19 réfugiés ont été transférés aux Philippines au titre du mécanisme de transit d'urgence afin que leur dossier soit traité en vue d'une future réinstallation.

À Mindanao, le Haut Commissariat et le Gouvernement de la RAMM ont joint leurs efforts pour créer et déployer une équipe interdépartementale d'intervention rapide capable de répondre aux situations d'urgence humanitaire. En sa qualité de chef de file conjoint du module de la protection, le HCR a également aidé les commissions nationales et régionales des droits de l'homme à déployer des équipes mobiles chargées de surveiller la protection dans plusieurs localités isolées. Les autorités locales ont reçu une assistance du Haut Commissariat pour délivrer des certificats de naissance et des documents d'enregistrement à plus de 142 000 déplacés internes. En outre, l'Organisation a répondu à des déplacements provoqués par le conflit à Zamboanga, ce qui a contribué à répondre aux besoins humanitaires immédiats et aux préoccupations concernant la protection des populations déplacées.

Dans le cadre d'une réponse interinstitutions à la situation d'urgence créée par le typhon Haiyan en novembre, le HCR a dirigé le module de la protection avec le Gouvernement à Borongan, Cebu, Guiuan, Manille, Oromoc, Roxas et Tacloban. Avec ses partenaires, il a assuré la protection et l'assistance des personnes touchées, en donnant la priorité aux populations vivant dans des lieux éloignés et/ou avec des vulnérabilités spécifiques.

Dans les deux mois après la catastrophe, l'assistance du HCR est parvenue à plus de 370 000 personnes. Les abris et les articles de secours d'urgence ont été distribués de manière stratégique pour compléter le travail du module de la protection et satisfaire les besoins les plus immédiats des populations touchées. Cela incluait la sécurité physique, l'accès équitable aux services et à l'assistance, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et la promotion de la protection de l'enfance. Les activités de surveillance, de formation et de plaidoyer en matière de protection ont été menées en coopération avec les autorités gouvernementales compétentes et les partenaires nationaux/internationaux.

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a continué de nouer des partenariats solides avec les pouvoirs publics et les partenaires opérationnels sur le terrain, à savoir : les départements administratifs municipaux, provinciaux et régionaux de la RAMM ; les institutions de tutelle concernées ; la Commission des droits de l'homme pour les régions et provinces hors de la RAMM et la Commission régionale des droits de l'homme qui couvre la RAMM ; et les Forces armées des Philippines.

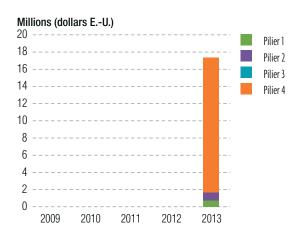
Le HCR et le Département de la protection sociale et du développement ont dirigé ensemble le module de la protection à Mindanao et dans les zones touchées par le typhon Haiyan à Visayas. Ces dernières années, la participation des institutions gouvernementales et humanitaires s'est accrue, avec plus de 100 membres du module en 2013. Ensemble, elles ont plaidé pour une assistance en faveur de la protection des déplacés internes. Des efforts ont en outre été déployés pour renforcer la Commission régionale des droits de l'homme et les acteurs des droits de l'homme de Bangsamoro participant à la protection des déplacés internes et d'autres communautés vulnérables risquant d'être déplacées.

Informations financières

Le budget global final 2013 pour les Philippines s'élevait à 26,4 millions de dollars E.-U. et le niveau de financement disponible a permis des dépenses d'ensemble de 17,3 millions de dollars E.-U., ce qui correspond à près de 65 pour cent des besoins globaux. L'appel supplémentaire lancé en novembre 2013 pour répondre à la situation d'urgence dans les zones dévastées par le typhon Haiyan au centre des Philippines a mobilisé

un financement de 14,4 millions de dollars E.-U. qui a couvert 75 pour cent des besoins pour cette urgence.

Dépenses aux Philippines | 2013



udget, revenus et dépenses aux Philippi	nes dollars EU.			
Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	808 620	1 513 369	24 058 649	26 380 63
Revenus issus des contributions ¹	0	0	17 778 166	17 778 16
Autres fonds disponibles / transferts	733 755	949 800	(875 074)	808 48
Total des fonds disponibles	733 755	949 800	16 903 092	18 586 64
DÉPENSES PAR OBJECTIF				
Environnement de protection favorable				
nstruments régionaux et internationaux	0	241 740	0	241 7
Droit et politique générale	78 661	111 047	42 066	231 7
nstitutions administratives et pratiques	0	91	379 913	380 0
Accès à l'assistance juridique et recours	0	0	25 166	25 1
Sous-total Processus de protection et documents adéquats	78 661	352 879	447 145	878 6
Conditions d'accueil	73 099	0	0	73 0
Enregistrement et établissement de profils	56 433	0	210	56 6
Procédures de détermination du statut	86 606	324 943	0	411 5
Documents individuels	0	103 893	0	103 8
Enregistrement et documents d'état civil	0	0	355 623	355 6
Sous-total Sécurité face à la violence et à l'exploitation	216 138	428 836	355 833	1 000 8
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	0	236 490	236 4
Sous-total	0	0	236 490	236 4
Besoins de base et services essentiels				
Abris et infrastructure	0	0	5 027 768	5 027 7
Articles ménagers et articles de base	0	0	4 476 437	4 476 4
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	82 567	0	0	82 5
Sous-total Sous-total	82 567	0	9 504 206	9 586 7
Autonomisation et autogestion communautaires				
Mobilisation communautaire	0	0	132 298	132 2
Coexistence avec les communautés locales	0	0	46 374	46 3
Sous-total	0	0	178 672	178 6

Opération	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Solutions durables				
Intégration	130 447	0	25 166	155 613
Réinstallation	103 557	0	0	103 557
Sous-total	234 004	0	25 166	259 170
Direction, coordination et partenariats				
Coordination et partenariats	0	0	216 408	216 408
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	0	50 332	50 332
Sous-total	0	0	266 739	266 739
Appui à la logistique et aux opérations				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	0	3 896 996	3 896 996
Gestion des opérations, coordination et appui	64 145	145 418	447 621	657 183
Sous-total	64 145	145 418	4 344 617	4 554 180
Appui régional et au Siège				
Conseils et appui à la protection	652	0	0	652
Sous-total	652	0	0	652
Solde des versements aux partenaires d'exécution	57 589	22 668	295 088	375 345
Total	733 755	949 800	15 653 957	17 337 512

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.